



**DÉPARTEMENT DU VAR**

**COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON**

---

**CONVENTION D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE (COT) DU DOMAINE PUBLIC  
EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE  
ACTIVITE DE LOCATION D'EMBARCATIONS  
RETENUE DE QUINSON – BERGES DU LAC  
D'ARTIGNOSC SUR VERDON**



**Procédure de sélection préalable (article L. 2122-1-1 du CG3P)**

# AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

- **Personne publique**

**Commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON**

54 Chemin des Planets, 83630 ARTIGNOSC SUR VERDON

Tél. : 04 94 70 80 04 Adresse mail : [mairie-artignosc@orange.fr](mailto:mairie-artignosc@orange.fr) Site internet : <https://artignosc-sur-verdon.fr>

**Représentée par Monsieur Jacques AVANIAN, 1<sup>er</sup> Adjoint**

- **Objet**

Appel public à candidature en vue de l'attribution d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), non constitutive de droits réels, sur une partie du domaine public hydroélectrique de la retenue de QUINSON – Lac d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, sous forme d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) consentie par ELECTRICITE DE FRANCE, concessionnaire et gestionnaire de ce domaine public, et par la commune d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON à laquelle ELECTRICITE DE FRANCE a délégué la sélection des candidats et la gestion de cette partie du domaine public hydroélectrique, pour exercer des activités touristiques, nautiques, de loisirs et sportives, dans le cadre d'une exploitation principale de location d'embarcations légères, à l'exclusion de toute embarcation à moteur sauf électrique, et d'activités annexes.

La Convention d'Occupation Temporaire délivrée aura une durée de 4 ans à compter du 03 mai 2025. Elle est précaire et révocable, conformément à l'article L. 2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Lieu principal d'exécution : ARTIGNOSC SUR VERDON (83630)

- **Procédure de consultation**

L'Appel public à candidature est engagé sur le fondement des dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette procédure peut donner lieu à une phase de négociation sur tous les critères de sélection.

Les modalités particulières de cet appel public à candidature sont précisées dans le règlement de consultation.

Le dossier de consultation est disponible gratuitement par voie électronique sur le site

<https://www.marches-securises.fr>

**Critères d'examen des candidatures :**

Capacités professionnelles, techniques et financières des candidats (cf. dossier administratif et technique) au regard de l'objet de la COT et de la capacité à exécuter le contrat.

**Critères d'examen des offres :**

- **La valeur technique (65 points) :**

- Le niveau de sécurité et l'organisation mise en place pour assurer la sécurité et le secours des clients en respectant la réglementation en vigueur et en la diffusant aux clients (20 points).
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (5 points).

- Volet environnemental de l'activité proposée : protection et préservation de l'environnement, propreté (tri des déchets) et tranquillité du site et de ses abords (10 points)
  - Volet paysager : esthétique des ouvrages, équipement et embarcations, intégration dans l'environnement (5 points)
  - Niveau et qualité du service proposé (5 points)
  - Expérience et références dans une activité similaire sur un plan d'eau ayant les mêmes caractéristiques ou des caractéristiques comparables (retenues après barrage) (20 points)
- **Valeur financière (35 points) :**
    - Montant de la redevance annuelle proposée par le candidat, en Euros (27 points)
    - Equilibre économique de l'activité proposée (8 points)

- **Date limite de remise des offres**

Le vendredi 04 avril 2025 à 12 heures (dernier délai)

- **Langue pouvant être utilisée**

Français

- **Procédure de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal administratif de TOULON**

Adresse : 5 rue Racine – CS40510 – 83041 TOULON Cedex 9

Voie dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyens »

Site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

- **Date d'envoi du présent avis**

Le 21 février 2025